
AUDIENCE FSU avec la DASEN du jeudi 3 décembre

Présents :

- Mme ALBARIC DELPECH, DASEN
- Mme PUJOL D'ANDREBO, Secrétaire générale
- Me REBOUT Brigitte, secrétaire départementale FSU et SNEP-FSU (EPS)
- Mme GRONDIN Floriane, Co-secrétaire départementale SNUipp-FSU
- Mme CHEYLAN Aurélie, Co-secrétaire départementale SNUipp-FSU
- Mr EMMANUEL Jérôme, représentant SNES-FSU (2nd degré)

Cette audience était une demande FSU, nous avons traité de nombreux sujets concernant le 1er et le 2nd degré.

Ce 1^{er} compte-rendu, ne traite que les points concernant le 1^{er} degré. Un compte-rendu complet sera disponible ultérieurement sur le site de la FSU 05 (fsu05.fsu.fr).

Dans le contexte actuel, il y a beaucoup d'interrogations sans réponse dans les écoles et les directeurs-trices sont surchargés. Nous avons axé la discussion sur deux points ainsi que quelques questions diverses :

1 - des interrogations sur des points de gestions de la crise

2 - l'allègement des tâches pour les directeurs-trices

3 – Questions diverses

1. Gestion de la crise sanitaire

- **port du masque dans les classes multiniveaux avec maternelle ?** Dans notre département, il y a beaucoup de petites écoles et les enseignants se sont heurtés à plusieurs endroits au refus du port du masque, particulièrement dans les zones rurales. Nous avons appris que dans le 04, le port du masque n'était plus obligatoire dans les classes multiniveaux comportant une majorité de maternelles. Qu'en est-il pour le 05 ?

- **Masque transparent en maternelle**

- **Gestion des cas covid** : différence entre la mairie et l'EN ? Besoin de cohérence

- **Courrier « assurance maladie »** : besoin de clarification. Quelles responsabilités ?

Nous souhaiterions une clarification sur les courriers reçus par les directeurs concernant la gestion des cas Covid. Il est clair que les directeurs ne rempliront pas les attestations d'assurance maladie, ce n'est pas leur travail.

Lorsque nous avons évoqué le sujet lors de l'audience, la DASEN était au courant de ce choix fait dans le 04 et a confirmé qu'il n'y avait pas de consigne en ce sens dans notre département. Cependant, elle n'a pas eu le temps de nous répondre plus précisément sur sa position à ce sujet. Nous la réinterrogerons lors du CHSCT du 11.12.20 pour ne pas attendre l'audience du mois de janvier.

Quant aux masques transparents, il n'y a pas eu de réponse précise, mais de la même manière nous reposerons la question en CHSCT. Le prix et la production de ces masques semblent limités mais il est important de savoir ce qu'il en est sachant que c'est le ministre lui-même qui avait abordé cette possibilité. Nous espérons que la DASEN entendra et fera remonter cette problématique.

- **Le recrutement exceptionnel de PE contractuels** pour pallier les absences des personnels vulnérables et des cas covid.

Une enveloppe a été dédiée à l'embauche de contractuels jusqu'au 19 février. Mme PUJOL D'ANDREBO n'a pas pu nous dire combien de contractuels seraient recrutés dans le 05. Le manque de formation rendrait le recrutement difficile.

2. Allègement tâches des directeurs-trices

- Avant la crise du Covid, les directeurs avaient déjà du mal à réaliser toutes les tâches qui leur étaient demandées. Depuis le mois de mars, ils sont de plus en plus épuisés, stressés par toutes les demandes qui arrivent toujours dans l'urgence. C'est pourquoi, nous avons lancé une campagne « STOP à la surcharge », nous ferons dans la mesure du possible, pour les protéger.

- Nous avons précisé lors d'une commission que nous souhaitons assister aux **groupes de travail directeurs**. Dans de nombreux départements, les représentants syndicaux ont été invités à ces réunions. Nous avons donc renouvelé notre demande.

La DASEN a refusé que les représentants syndicaux assistent à ces groupes de travail car elle pense que ce n'est pas l'endroit pour exposer les revendications syndicales. Elle nous a proposé une nouvelle audience « direction » pour le mois de janvier. Etant donné que certains DASEN ont autorisé les représentants syndicaux dans ces groupes, nous allons une fois de plus renouveler cette demande par courrier car il nous semble important de pouvoir porter les demandes des directeurs et aussi écouter les échanges. Nous transmettrons donc les propositions d'allègement de tâches lors de l'audience du mois de janvier ou lors du prochain groupe de travail « directeurs » si la DASEN accepte notre présence.

3. Questions diverses

- Prime 450€ : elle n'est toujours pas versée dans notre département alors que c'est le cas ailleurs.

A ce sujet, la DASEN et la secrétaire générale ont répondu qu'elles allaient se renseigner pour savoir pourquoi ce n'est pas le cas.

- Formation de direction pour les directeurs de 1 à 3 classes

Cela a été entendu mais pas de réponse précise. C'est une demande que nous portons depuis plusieurs années et que nous continuerons de porter car toute personne assurant des tâches de direction a besoin d'une formation. Elle pourrait s'inscrire dans une partie de la formation initiale des directeurs, comme cela s'est déjà fait ou avoir à minima un réel accompagnement renforcé (et même si c'est toujours mieux que rien, ce ne peut pas consister uniquement en l'aide d'une «

personne ressource »).

- l'importance du maintien des RASED lors de la prochaine carte scolaire

Nous avons fait part de notre inquiétude sur les postes RASED. Nous avons demandé à la DASEN d'avoir une attention particulière sur ces postes nécessaires et utiles, pour ne pas se retrouver dans la situation de la dernière carte scolaire avec plusieurs suppressions de postes envisagées. Nous continuerons de défendre le maintien de ces postes.

La carte scolaire a donc été vaguement évoquée par la DASEN lors de l'audience mais pour dire qu'il y aura des choix à faire et qu'on ne se sera pas forcément d'accord mais qu'elle maintiendra le dialogue. Des propos qui sont loin d'effacer notre inquiétude...

- les 2S2C : des échos d'une situation dans un collège nous ont alerté sur un retour possible des 2S2C, c'est pourquoi nous avons abordé cette question.

A cela, la DASEN répond que les 2S2C ne sont plus d'actualité.

- AESH : nous avons aussi alerté et questionné sur la situation précaire des AESH et leur place au sein des équipes pédagogiques ainsi que le mépris ressenti par ces personnels.

A l'exemple de la communication d'un nouvel emploi du temps, par mail, la veille pour le lendemain, la secrétaire répond qu'elle incite ses services à communiquer de préférence vive voix car elle a conscience qu'un mail peut être perçu comme « violent ».

Quant à la place des AESH au sein des équipes, la DASEN constate qu'il y a donc encore du travail sur l'école inclusive et qu'elle discutera de cela avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école.

Enfin, même si tous les besoins ne sont pas assurés, la secrétaire générale précise l'enveloppe allouée au département pour les emplois d'AESH a été totalement consommée. Il ne pourra donc pas y avoir de recrutement supplémentaire.